

Assurance Scolaire



Conditions de souscription de notre produit d'assurance scolaire

Conditions requises :

En tant que souscripteur :

- La personne majeure tuteur légal des assurés
- L'enfant scolarisé majeur de moins de 26 ans et étudiant

En tant qu'assuré :

- L'enfant scolarisé de moins de 26 ans, de la maternelle à l'enseignement supérieur.